

RÉPUBLIQUE DU CONGO

La crise des droits humains est étroitement liée aux luttes pour le pouvoir

Index AI : AFR 22/04/99

Embargo : 25 mars 1999, 00 h 01 TU

En République du Congo, les forces du gouvernement et les groupes d'opposition armés s'en prennent délibérément aux civils, qu'ils tuent, blessent, font disparaître ou enlèvent, révèle Amnesty International dans un nouveau rapport publié aujourd'hui. L'Organisation estime que des centaines de civils non armés ont ainsi perdu la vie pendant la seule période de fin 1998 et début 1999.

Depuis les élections pluripartistes de 1992, plus de 10 000 civils non armés ont été exécutés. De nombreux autres ont été victimes d'atteintes à leurs droits fondamentaux de la part des forces du gouvernement et des groupes armés. Comme le souligne le rapport, ces faits confirment le caractère systématique de pratiques violentes qui sont étroitement liées aux luttes pour le pouvoir survenues dans le pays depuis l'indépendance.

« Presque tous les dirigeants des formations qui participent au conflit actuel ont été impliqués dans les différentes crises qu'a connues la République du Congo depuis son indépendance, en 1960, souligne Amnesty International. Depuis 1993, des atteintes aux droits humains sont commises de façon systématique et généralisée par les forces du gouvernement et par différents groupes armés. »

Les forces fidèles au président Denis Sassou-Nguesso se sont rendues responsables d'enlèvements, d'actes de torture, de viols, d'arrestations arbitraires et de mises en détention illégales, contrevenant de façon flagrante à l'Acte fondamental adopté l'an dernier. Les responsables de ces violences n'ont été déférés à la justice dans presque aucun cas.

Ces derniers mois, les combattants des deux camps ont violé des femmes et délibérément blessé des civils. Quarante mille civils des quartiers de Bacongo et Makélé-Kélé, dans la capitale, Brazzaville, ont été contraints de quitter leur domicile, tandis que 150 000 autres se sont réfugiés dans la forêt dans la région du Pool. D'autres ont franchi la frontière pour chercher refuge

dans la République démocratique du Congo.

Au cours des terribles affrontements qui ont lieu de juin à octobre 1997 et ont conduit au renversement du président Pascal Lissouba par les troupes de Denis Sassou-Nguesso, les partisans des deux protagonistes ont commis de graves exactions.

Lors des entretiens qu'elles ont eues avec des délégués d'Amnesty International en juillet-août 1998, les autorités congolaises ont démenti que la milice des « Cobras », contrôlée par le président Sassou, soit responsable de violations des droits humains. Elles ont rejeté la responsabilité de ces violations sur la milice des « Cocoyes », contrôlée par l'ancien président Lissouba, et sur celle des « Ninjas », fidèle à l'ancien Premier ministre Bernard Kolélas. Toutes ces milices ont de nouveau pris part à des violences et à des massacres depuis fin 1998.

D'après les informations rassemblées pendant et après la mission effectuée au Congo en 1998 par une délégation d'Amnesty International, l'Organisation a conclu dans les termes suivants : « la plupart des victimes d'atteintes aux droits humains étaient des civils non armés visés en raison de leurs opinions politiques ou de leur appartenance ethnique. Ces exactions constituent une violation flagrante du droit international humanitaire ». La délégation a également constaté que la police avait adopté à l'égard de présumés voleurs à main armée une politique consistant à tirer dans l'intention de tuer, et que des dizaines de détenus avaient été exécutés sommairement en garde à vue.

Les autorités congolaises et les dirigeants des « Ninjas » se sont par exemple accusés mutuellement d'être responsables du meurtre de six représentants de groupes religieux le 14 novembre 1998, à Mindouli, où ils étaient venus pour servir de médiateurs entre les belligérants.

Des enfants se trouvaient parmi les dizaines de personnes arrêtées fin 1998 et début 1999 par les forces du gouvernement en raison de leur soutien présumé à l'opposition armée. Ainsi, les deux fils de Jean-Marie Mfilou, champion de karaté, ont été appréhendés avec leur mère, le 13 janvier 1999, parce que leur père était accusé par la police d'entraîner les « Ninjas ».

Amnesty International est également préoccupée à l'idée que des troupes gouvernementales étrangères, en particulier

des soldats angolais, ont commis depuis octobre 1997 des homicides illégaux et délibérés ainsi que d'autres violations des droits humains ; de nombreuses femmes auraient été violées.

« Les gouvernements étrangers engagés dans le conflit armé devraient s'assurer que leurs troupes ne participent pas à des violations des droits humains ni à des actes contraires au droit international humanitaire.

« Au Congo, les gouvernements successifs se sont en pratique désintéressés du travail de l'appareil judiciaire, ou même y ont fait obstacle, entretenant ainsi une situation d'impunité qui les protégeait et protégeait aussi leurs partisans responsables d'atteintes aux droits fondamentaux et d'autres crimes. Ce cycle de l'impunité a créé un climat dans lequel la violence est perçue par de nombreux intervenants au Congo comme le seul moyen de corriger l'injustice et de prendre ou de conserver le pouvoir », a ajouté Amnesty International.

L'Organisation estime que cette pratique établie de violations des droits humains se poursuivra *« à moins que le gouvernement comme l'opposition ne prennent l'engagement de respecter l'autorité de la loi, et que celle-ci soit contrôlée par un appareil judiciaire indépendant, compétent et impartial ».*

Amnesty International invite instamment les gouvernements et les organisations intergouvernementales *« à prendre conscience de la gravité de la crise et à réagir sans délai afin d'y mettre un terme ».* ●